

BRANCHEMENTS PROVISOIRES : ETAPES A RESPECTER

Client



- Coffret équipé et fourni par le client
- Point de raccordement défini par ERDF
- Attention aux délais (1 mois)

1

Fait la demande auprès d'un fournisseur d'énergie¹

2

Envoie la lettre d'engagement d'alimentation temporaire au client

3

- Renvoie la lettre d'engagement signée et les plans demandés

- Réalise le branchement provisoire

4

- Fait sa demande de dépose de branchement provisoire auprès du fournisseur d'énergie²
- Dépose le branchement provisoire

¹ Liste des fournisseurs d'énergie sur www.energie-info.fr ou au 0810 112 212

² Pour les branchements provisoires d'une durée <28 jours, la date de dépose est programmée lors de la demande de réalisation du branchement provisoire